

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 88 (1959)

**Heft:** 9

  

**Rubrik:** La Semaine suisse 1959 : 17-31 octobre

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

voquer des émotions stimulantes variées, riches. L'effort qui n'a pas le couronnement d'un sentiment agréable de conquête est vite abandonné.

Il semble que bien des maîtres soient surtout hantés par l'inquiétude de tout ce qui reste à apprendre à ces enfants peu attentifs, difficiles ; ils ne prennent pas le temps de faire prendre conscience aux enfants de l'étape parcourue qui les a rendus maîtres d'une tranche de savoir ou des premiers degrés d'une technique.

La curiosité de l'enfant devrait pouvoir être dirigée et sagement satisfaite en dehors même des heures strictement réservées au travail scolaire. Une attitude très respectueusement attentive à leurs problèmes propres incite les petits écoliers à des échanges, à des conversations. L'école, foyer de culture, aurait seule assez d'influence pour atténuer les inégalités de base. (*Cahiers de l'Éducateur*).

## LA SEMAINE SUISSE 1959

**17-31 octobre**

La récession dans certaines branches au cours de 1958, plus particulièrement dans l'industrie horlogère et textile, l'incertitude régnant quant aux conséquences du marché commun sur notre économie invitèrent de nouvelles entreprises à accorder leur appui à la Semaine suisse dont le *nombre des membres* s'est accru de *cinquante* en un an. La propagande en faveur des produits du pays en sera renforcée, grâce aussi à la collaboration du commerce de détail. Quarant emille quatre-cent cinquante-six détaillants ont participé à la traditionnelle manifestation d'automne, à laquelle la presse, la radio, la télévision, le cinéma, les organisations culturelles, économiques et professionnelles apportèrent une aide efficace.

Chaque année, la Semaine suisse s'adresse aux *jeunes*, futurs animateurs de notre économie, par son concours de composition. Consacré l'an dernier à l'*épargne*, il enregistra une participation record de plus de 40 000 écoliers. C'est afin de contribuer à populariser l'idée de la Semaine suisse auprès de la jeunesse que le plus complet appui fut donné à l'heureuse initiative de l'Association suisse des maîtres boulangers-pâtisseries de créer « le petit pain de la Semaine suisse » à laquelle prirent part près de 5000 boulangers-pâtisseries du pays. Cette campagne sera reprise cet automne.

Soulignons encore le succès de la distribution d'un panonceau destiné plus particulièrement aux commerçants des stations touristiques et les nombreux avis donnés par la Semaine suisse dans les domaines de la protection des emblèmes nationaux, des indications d'origine et de provenance, des foires et expositions. La modification de la loi pour la protection des armoiries publiques et autres signes publics suisses devient urgente à la suite des abus constatés dans le domaine des articles-souvenir importés et munis de croix suisses ou d'emblèmes cantonaux. A cet égard, la Semaine suisse salue avec intérêt la « petite question » déposée le 8 mars 1959 par M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, invitant le Conseil fédéral à examiner le problème d'une révision de la loi sur la protection des emblèmes nationaux en liaison avec celui des articles-souvenir.

*Création nouvelle, le panonceau traditionnel se présentera cet automne sous un aspect inédit : une pochette imprimée remplacera le motif traditionnel laissant ainsi à chaque acquéreur un souvenir durable de la manifestation d'automne.*